

Collégien brûlé à l'éthanol à Saint-Lô : 2.000 € d'amende requis contre la professeure et l'ancien directeur

Une professeur de physique-chimie et l'ancien directeur du collège Pasteur de Saint-Lô étaient jugés ce mercredi devant le tribunal de Coutances pour "blessures involontaires". En 2017, un élève avait été grièvement brûlé lors d'une expérience avec de l'éthanol. Le parquet a requis deux amendes.



Louison, le jeune homme victime de l'accident, accompagné de ses parents devant le Tribunal de Coutances, avant le procès. © Radio France - Léa Dubost

Louison et ses parents [attendaient beaucoup de ce procès](#). D'abord, que les responsabilités soient établies, mais également de pouvoir exprimer leur ressenti sur cette affaire. Le 1er juin 2017, alors qu'il assiste à une **expérience scientifique** pour le journal du collège, le jeune homme de 11 ans, se retrouve **grièvement brûlé** au visage, au thorax et à la main.

Ce mercredi 2 décembre, la professeure de physique-chimie ainsi que l'ancien directeur du collège Pasteur de Saint-Lô, étaient jugés devant le tribunal de Coutances pour "**blessures involontaires**".

Des souvenirs flous

À la barre, **la professeure de physique-chimie avoue avoir du mal à se rappeler** ce qu'il s'est exactement passé le jour de l'accident. *"Je revis la scène très souvent. J'en fais des cauchemars, même éveillée. Mais mes souvenirs sont flous"*, explique-t-elle.

Dans plusieurs rapports rédigés pendant l'enquête, **il lui est reproché deux imprudences**. La professeure aurait versé l'éthanol directement depuis un bidon et non une fiole, tout cela dans un bécher chauffé. De plus, **les élèves ne portaient pas de vêtements de protection** (blouse et lunettes).

Devant le jury, **la prévenue assume pleinement la responsabilité de l'accident**.

Le deuxième prévenu absent

Le deuxième prévenu, **l'ancien directeur du collège Pasteur n'est pas présent**.

Lors de son audition après l'accident, il a déclaré : *"Nous n'avons aucun pouvoir sur la façon dont un professeur mène son cours"*.

Selon l'avocate des parties civiles, le principal aurait également une part de responsabilité dans l'accident. Elle **déplore son absence**. *"Je pense qu'il prend cette histoire à la légère"*, commente-t-elle à la sortie du tribunal.


Des témoignages forts

À la barre, **Louison et ses parents prennent la parole**. Le père, Ludovic Ternois, souligne *"l'amateurisme de l'enseignante"*.

Louison, lui, raconte ces longs mois où il n'a pas pu faire de sport, où il n'a pas pu s'exposer au soleil. *"C'était très dur mentalement les semaines de rééducation, j'ai fait une dépression"*, confie le jeune homme, qui a aujourd'hui 15 ans.

"Nous voulons des sanctions. Depuis ce jour-là, la vie de notre fils a basculé", lance la mère, Nathalie Ternois. *"La mienne aussi, je*

m'interdis de vivre depuis cet accident. Je comprends votre colère, je suis vraiment désolée", répond la professeure en pleurs.

 Louison et ses parents à la sortie de l'audience.

Louison et ses parents à la sortie de l'audience. © Radio France - Léa Dubost

Le parquet a requis 2.000 euros d'amende dont 1.500 avec sursis contre les deux prévenus. Le délibéré sera rendu le 16 décembre à 8h30.